MAIRIE DE BRUNOY

FICHE #E7

Je veux déclarer une enseigne, une publicité

BRUNOY

Je suis commerçant ou artisan, je dois déclarer mes enseignes, publicités pour la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

L'installation, le remplacement ou la modification d'une enseigne ou d'une publicité nécessite une autorisation.

Comment faire?

- ☐ Je récupère et complète le **cerfa n°15702*02** disponible à l'accueil de la Mairie.
- ☐ Je l'adresse par **courrier à M. Le Maire :**
  - **au plus tard le 1er mars** pour l'année en cours si mes supports existent au 1er janvier,
  - **dans les 2 mois** suivant la création ou la suppression de supports réalisés à partir du 2 janvier.

Quels documents je dois fournir ?

- ☐ Le **cerfa n°14798*02** complété.

Que faut-il retenir ?

Le **recouvrement sera effectué à partir du 1er septembre** de la même année sur la base d'un titre de recettes.